

**Lycée Français de
Tananarive**



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

LYCEE FRANÇAIS DE TANANARIVE

REGLEMENT DE CONSULTATION

OPERATION:

Sécurisation du Lycée

**Date limite de remise des offres : le vendredi 14 février 2020 à 13h00
(heure de Madagascar)**

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation du lycée français de Tananarive à Madagascar.

ARTICLE 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Type de procédure

La présente consultation est une procédure adaptée. Le marché sera attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprise en groupement solidaire.

2.2 Déroulement de la procédure

Les candidats remettront une offre conformément au présent RC.

Suite à la remise des offres, le Maître d'ouvrage procédera à une première sélection des 2 à 3 offres les mieux disantes conformément aux critères de sélection indiqués à l'article 5, puis il engagera une négociation avec les candidats sélectionnés. La négociation portera sur les conditions de réalisation du marché et sur le montant de l'offre. Elle pourra se faire en présentiel et/ou en visioconférence

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché de maîtrise d'œuvre à l'offre la mieux disante conformément aux mêmes critères de sélection indiqués à l'article 5, sur la base des offres négociées.

Le Maître de l'ouvrage se réserve la possibilité de mettre un terme à la procédure à tout moment et en informera les candidats le cas échéant, sans que ceux-ci puissent élever de réclamation à ce sujet.

2.3 Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont précisés dans l'acte d'engagement. A titre indicatif le démarrage des prestations devrait intervenir au mois de mars 2020.

2.4 Modification au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications mineures ou des compléments au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans possibilité d'élever de réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 Variantes et options

Il n'est pas prévu de variante ni d'option.

2.6 Visites des sites

Aucune visite de site n'est prévue.

2.7 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation, composé d'un règlement de consultation, d'un contrat et de documents techniques (plans et photos), il est disponible gratuitement sur le site internet du lycée.

Tous les soumissionnaires auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Un projet de contrat** renseigné, daté et signé ;
- **Une liste de références** en lien avec l'objet de cette consultation, réalisées au cours des cinq dernières années. En indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux. **Au moins une référence pour chacun des trois éléments suivants est indispensable : vidéosurveillance, tourniquets, gestion d'accès.**
- **Une note méthodologique** de 2 pages A4 maximum explicitant, pour chaque phase de l'étude, les dispositions qui seront prises par le titulaire pour l'exécution de sa mission.
- **Un planning prévisionnel** du déroulement de l'opération, de la phase étude à la réception des travaux.
- **La composition de l'équipe** chargée de l'opération avec en particulier la liste nominative de ses membres, leurs fonctions au sein de l'équipe et les CV correspondants.
- **Des justificatifs** à produire pour chaque membre du groupement, un dossier de pièces administratives comprenant :
 - o Les attestations de qualifications professionnelles et des moyens de chaque membre de l'équipe (diplômes, inscriptions à l'ordre des architectes ou des ingénieurs...).
 - o La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire et le cas échéant l'autorisation de poursuite d'activité.
 - o Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance auprès de laquelle le candidat aura souscrit ses polices personnelles de responsabilité civile et de couverture des risques professionnels.
 - o Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
 - o Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour des infractions au code du travail de son pays d'exercice.
 - o Une déclaration sur l'honneur que le candidat est à jour de ses obligations auprès des administrations fiscales et sociales de son pays d'exercice.

L'ensemble de ces pièces seront remises sous format électronique selon les modalités prévues à l'article 4.

ARTICLE 4 CHOIX DU LAUREAT

Le lauréat est désigné sur la base de l'offre remise et des précisions éventuellement demandées par le maître d'ouvrage. Le Pouvoir Adjudicateur engagera la négociation avec les 2 ou 3 candidats ayant présenté les offres économiquement les mieux disantes. Le choix final se fera sur la base des offres négociées, d'après les critères définis ci-dessous.

Les critères de choix du lauréat sont par ordre décroissant d'importance:

- l'offre financière,
- les références présentées,
- la pertinence de la méthodologie.

ARTICLE 5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises uniquement par la voie électronique aux adresses suivantes :

- olivier.crenn@egd.mg
- laurent.jacotot@diplomatie.gouv.fr

Ces envois devront parvenir à destination avant les dates et heure limites indiquées en page de garde du présent document. Un accusé de réception sera envoyé aux concurrents. Les dossiers qui seraient délivrés après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

ARTICLE 6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui seraient nécessaires à l'établissement des offres, pourront être obtenus auprès de :

- Olivier Crenn, directeur administratif et financier adjoint du lycée français de Tananarive : olivier.crenn@egd.mg
- Laurent Jacotot, chargé d'opération du service immobilier de l'AEFE : laurent.jacotot@diplomatie.gouv.fr